



Mairie
Oye-Plage
62215

Arrêté n° 2022/123 T

ARRÊTÉ DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE

OBJET : Arrêté portant autorisation d'organisation de promenades équestres sur le domaine public (parking salle Crinon) dans le cadre du Téléthon le samedi 03 décembre 2022.

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 ; L.2213-1 ; L.2213-2 et L.2213-6 ;
- Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;
- Vu le Livre V du Code de la Sécurité Intérieure ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes ;
- Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 Juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe 1.1.3 relatif à la Police de la circulation à l'intérieur des agglomérations ;
- Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, (Livre I - Huitième partie - Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 ;
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2011/06/03 en date du 15 décembre 2011, visée par la Sous-Préfecture de Saint-Omer le 23 décembre 2011, fixant le tarif d'occupation temporaire du domaine public ;
- Vu la demande d'autorisation d'organisation de promenades équestres sur le domaine public dans le cadre du TÉLÉTHON le samedi 3 décembre 2022 effectuée par Monsieur BLONDEZ Mickael, Président de l'association OYE PLAGE COUNTRY CLUB, dont le siège social est situé : 78 avenue PAUL MACHY 62215 OYE-PLAGE ;
- Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants, du public et de permettre le bon déroulement de cette manifestation,

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

La manifestation organisée dans le cadre du Téléthon par l'association OYE PLAGE COUNTRY CLUB est autorisée le samedi 03 décembre 2022, de 14h30 à 18h00, place de l'Union européenne. Cette manifestation consiste à l'ouverture d'un stand organisant des promenades équestres sur le parking de salle CRINON, rue du Hasard 62215 OYE PLAGE.

ARTICLE 2 :

L'organisateur de la manifestation, doit être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable en ce qui concerne sa responsabilité civile. La copie de cette attestation doit être transmise au secrétariat général de la ville d'Oye-Plage.

ARTICLE 3 :

L'association OYE PLAGE COUNTRY CLUB est autorisée à installer un stand sur le parking de la salle CRINON, rue du Hasard, le samedi 3 décembre 2022 de 10h00 à 19h00.

ARTICLE 4 :

L'organisateur est chargé du montage et du démontage de son stand. Il veille à ce que l'installation soit en tous points conforme aux règles de sécurité, notamment en matière d'incendie.

Il est attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires. Par un vent supérieur à 60 km/h, le montage des tonnelles se doit d'être annulé.

ARTICLE 5 :

Conformément aux dispositions de la délibération n° 2011/06/03 du 15 décembre 2011, Monsieur BLONDEZ Mickael est exonéré de la redevance d'occupation temporaire du domaine public.

ARTICLE 6 :

En cas de mauvais temps, l'animation peut être annulée.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Messieurs les responsables des Services Techniques, de la Police Municipale, l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE et Monsieur BLONDEZ Mickael, Président de l'association OYE PLAGE COUNTRY CLUB, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est remis aux intéressés et affiché.

Une ampliation est transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de CALAIS.

Notification est faite à Monsieur BLONDEZ Mickael, Président de l'association OYE PLAGE COUNTRY CLUB.

Fait à OYE-PLAGE, le 15 novembre 2022

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE

Affiché le

Notifié à Monsieur BLONDEZ Mickael le

Adresse postale : 87, Place de l'Union européenne / 62215 Oye-Plage. Tel : 03.21.34.69.32

Adresse électronique : police.municipale@oye-plage.fr